

8 ACTIONS

Ainsi qu'il ressort de la phase de concertation, le SDD n'aura de sens que pour autant que, au delà d'une éventuelle structure juridique, d'un périmètre d'application et d'une sollicitation de classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et en tant que Réserve de Biosphère, celui-ci s'appuie sur la mise en œuvre d'actions tangibles, visibles sur le terrain et portées par les acteurs du territoire. Ainsi, la plupart des actions proposées ci-après, de niveau transfrontalier ou national, émane des participants aux phases de concertation conduites dans les trois régions, et s'attachent à concrétiser les principes du développement durable appliqué au périmètre de l' Espace Mont-Blanc.

8.1 ACTIONS TRANSFRONTALIERES

A Renforcer notre identité commune par les échanges autour de la valeur symbolique du Mont Blanc.

- A1 Créer un label « Espace Mont-Blanc » applicable aux services et aux produits dignes de la qualité du territoire
- A2 Développer les échanges entre les territoires à travers l'organisation d'événements culturels communs
- A3 Informer, former et sensibiliser les populations au travers d'un plan de communication commun aux trois pays (bulletin, campagne d'information, média, etc.) diffusant les valeurs et objectifs de l'Espace Mont-Blanc
- A4 Réaliser une carte topographique, touristique et culturelle de l'Espace Mont-Blanc

B Renforcer notre organisation de coopération

- B1 Organiser un Forum annuel regroupant la société civile, impliquant les associations, les entreprises, les habitants et les collectivités (ce forum annuel constitue un portail unique permanent pour évaluer, proposer et inscrire de nouveaux projets dans le Schéma de Développement Durable de l'Espace Mont-Blanc)

C Réorienter notre tourisme vers un tourisme durable, diversifié et respectueux du territoire et de ses composantes

- C1 Sensibiliser, informer, former les acteurs du tourisme et les appuyer dans leurs démarches individuelles et collectives de construction d'un tourisme durable
- C2 Développer une activité de ski qui soit pérenne (« durable ») et adaptée aux nouveaux enjeux du territoire
- C3 Engager une promotion touristique commune : diffuser l'identité transfrontalière et l'image de l'Espace Mont Blanc au travers de supports de communication partagés, promouvoir le label commun, consolider et valoriser l'offre de tourisme durable
- C4 Mettre en réseau et promouvoir l'offre de découverte culturelle des vallées, des villages, des sites naturels et historiques, etc.
- C5 Valoriser, améliorer et diversifier le Tour du Mont-Blanc comme le plus symbolique des produits transfrontaliers : tour pédestre, déclinaison cyclotouristique, déclinaison autocariste
- C6 Valoriser le patrimoine thermal (St-Gervais, Champéry, Pré Saint Didier) dans le cadre d'une offre touristique durable autour du bien être et de la santé
- C7 Améliorer l'efficacité des refuges, outils de gestion de la fréquentation : amélioration de l'accueil et de la gestion, suppression des nuisances environnementales, accroître le rôle de « média » des refuges et gardiens entre l'environnement naturel et les visiteurs
- C8 Coordonner, mettre en cohérence et diffuser les programmes d'animation touristique saisonniers
- C9 Accroître la coopération en matière de sécurité en montagne
- C10 Diversifier l'hébergement touristique et l'adapter aux nouvelles attentes de la clientèle, soucieuse d'équilibre social et environnemental :
- C11 Améliorer, par des outils communs, l'observation et la connaissance des visiteurs et clientèles ainsi que leurs attentes. Définir ensemble des stratégies d'attrait et des programmes d'adaptation de l'offre en conséquence

D Diversifier les économies locales pour mieux tirer parti des atouts du territoire et éviter les déséquilibres socio-économiques

- D1 Promouvoir les produits locaux du terroir (produits de l'agriculture, de la viticulture, de l'agroalimentaire et de la restauration, de l'artisanat et de l'industrie...- « panier EMB »)
- D2 Echanger des savoir-faire et former, appuyer les acteurs économiques dans leurs efforts de diversification économiques, créer des synergies : agriculteurs, alpagistes, artisans, chefs d'entreprises
- D3 Soutenir le maintien de l'agriculture et sa diversification : favoriser l'installation d'exploitation, conforter leurs revenus en déployant des activités agro-touristiques, diversifier l'activité des alpages, etc.

E Engager des actions à l'échelle transfrontalière pour démontrer l'importance du renforcement de la cohésion sociale des territoires

- E1 Informer, sensibiliser, accueillir et orienter les saisonniers du tourisme et de l'agriculture. Les aider dans la recherche de combinaison d'emplois locaux
- E2 Inciter les entreprises des 3 pays à mieux reconnaître les diplômés nationaux, garanties diverses des mêmes compétences professionnelles, afin de favoriser la mobilité des employés et l'emploi local
- E3 Echanger des bonnes pratiques et, si possible, partager des expériences pilotes de terrain en matière d'insertion par l'économie de personnes en difficulté
- E4 Engager des actions communes de formation et de professionnalisation de la main d'œuvre locale pour l'adapter aux secteurs économiques en tension (hôtellerie, restauration, artisanat, commerce, construction, transport, etc.)
- E5 Promouvoir la mise en réseau transfrontalière des établissements scolaires

F Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et nature

- F1 Créer un écomusée de l'alpinisme
- F2 Mettre en réseau le patrimoine historique et culturel
- F3 Echanger les bonnes pratiques en matière d'architecture et de patrimoine bâti
- F4 Elaborer une stratégie commune en matière de gestion des espaces naturels
- F5 Rédiger une charte commune en matière d'aménagement d'altitude
- F6 Coopérer pour la gestion des espaces protégés
- F7 Favoriser les corridors écologiques et la gestion de la faune
- F8 Appliquer l'accord institutionnel de concertation et coordination préalable entre les 3 pays pour les aménagements importants
- F9 Echanger des bonnes pratiques sur la gestion des risques naturels
- F10 Développer la formation sur les milieux naturels (cf. fiche A4)

G Agir pour la qualité des paysages et pour sa reconnaissance par les acteurs locaux

- G1 Edicter une charte commune en matière d'aménagement des domaines skiables
- G2 Définir un programme d'action commun pour le paysage
- G3 Coordonner les plans d'action locaux pour le paysage
- G4 Créer un réseau de points d'observations et d'interprétation des paysages

H Améliorer la gestion des ressources environnementales et limiter les nuisances sur l'air, l'eau, le bruit, les déchets et l'énergie

- H1 Limiter l'impact des activités humaines sur la qualité de l'air (transports, chauffage, etc.)
- H2 Limiter les nuisances sonores (transports, tourisme, survol, etc.)
- H3 Maîtriser les sources de pollutions des eaux en altitude
- H4 Développer les échanges de pratiques sur la gestion et la réduction des déchets
- H5 Informer, sensibiliser et éduquer à l'environnement (cf. fiche A4)
- H6 Développer la filière bois (construction, énergie)
- H7 Privilégier les énergies renouvelables et les ressources indigènes

I Faciliter les communications entre les vallées tout en diminuant les nuisances liées aux déplacements motorisés

- I1 Favoriser l'accès aux sites touristiques par les transports collectifs
- I2 Développer le cadencement et la rénovation de la ligne Le Fayet – Martigny
- I3 Développer l'axe Courmayeur-Chamonix
- I4 Instaurer une politique tarifaire des transports en communs

J Gérer l'espace foncier, l'urbanisation et l'habitat pour un développement socio-économique harmonieux et solidaire

- J1 Rédiger une charte architecturale et d'urbanisme sur l'Espace Mont-Blanc (en intégrant les techniques HQE)
- J2 Rationaliser l'utilisation et le développement des infrastructures, des équipements et des services publics (cf. fiche F8)
- J3 Développer les échanges de bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire

8.2 Actions nationales

Les listes des actions nationales sont indiquées en fin de rapport à titre indicatif, celles-ci étant susceptibles d'évoluer au cours de la phase de consultation notamment.

8.3 Liens entre les actions

Le tableau suivant permet de visualiser le lien entre les différentes fiches d'action transfrontalières du SDD. Ainsi, il est possible de mesurer les effets directs et indirects (sur les autres fiches/politiques et stratégies) dus à la mise en œuvre d'une action spécifique. Ce tableau constitue ainsi un outil d'aide à la décision pour la définition de priorités pour la mise en œuvre des actions, selon la hiérarchie des objectifs politiques et les moyens financiers respectifs alloués.

Les actions ayant des effets multiples et étendus sont à privilégier pour le démarrage du SDD. Par contre, les actions ayant un effet unique ne devraient pas être mises en œuvre prioritairement par manque d'effets « croisés » et de communicabilité.

Ainsi, à la lecture du tableau n°3, il semble judicieux de mettre en œuvre en priorité et dans l'ordre suivant les stratégies et les actions :

B. Renforcer notre organisation de coopération

B1. Organiser un Forum annuel regroupant la société civile, impliquant les associations, les entreprises, les habitants et les collectivités

A. Renforcer notre identité commune par les échanges autour de la valeur symbolique du Mont Blanc

A3. Informer, former et sensibiliser les populations au travers d'un plan de communication commun aux trois pays diffusant les valeurs et objectifs de l'Espace Mont-Blanc

E. Engager des actions à l'échelle transfrontalière pour démontrer l'importance du renforcement de la cohésion sociale des territoires

E1. Informer, sensibiliser, accueillir et orienter les saisonniers du tourisme et de l'agriculture. Les aider dans la recherche de combinaison d'emplois locaux

E4. Engager des actions communes de formation et de professionnalisation de la main d'œuvre locale pour l'adapter aux secteurs économiques en tension (hôtellerie, restauration, artisanat, commerce, construction, transport, etc.)

F. Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel

F8. Appliquer l'accord institutionnel de concertation et coordination préalable entre les 3 pays pour les aménagements importants

F5. Rédiger une charte commune en matière d'aménagement d'altitude

F4. Elaborer une stratégie commune en matière de gestion des espaces naturels

F9. Echanger des bonnes pratiques sur la gestion des risques naturels

F3. Echanger les bonnes pratiques en matière d'architecture et de patrimoine bâti

G. Agir pour la qualité des paysages et pour sa reconnaissance par les acteurs locaux

G2. Définir un programme d'actions commun pour le paysage

G1. Edicter une charte commune en matière d'aménagement des domaines skiables

G3. Coordonner les plans d'actions locaux pour le paysage

G4. Créer un réseau de points d'observations et d'interprétation des paysages

Il est essentiel, suite à la consultation et la validation du SDD et dès la mise en œuvre des premières actions, de mener une politique d'information ciblée (thèmes et personnes concernées) pour communiquer les valeurs et objectifs de l'EMB (action A3), la nécessité d'une réorientation vers un tourisme durable (action C1) et pour impliquer activement les acteurs locaux (actions B1 et E1) dans la mise en œuvre du SDD et son évolution.

Insérer le tableau : Liens entre actions transfrontalières